

tôt les répercussions de la crise pétrolière de 1973; dans les années 80, le gouvernement et le monde des affaires devront être éveillés aux problèmes prévisibles que je viens de mentionner, mais également aux événements plus inattendus comme la situation actuelle en Iran et en Asie du Sud-Est. Ainsi, les troubles et le changement de régime en Iran ont immédiatement touché notre approvisionnement en pétrole ainsi que nos transactions et nos investissements dans ce pays et pourraient avoir de répercussions à plus long terme.

Malgré les conditions plus contraignantes et plus complexes qui s'annoncent dans les années 80, je crois que le Canada devra se tourner vers l'extérieur s'il veut se tailler une place dans ce monde concurrentiel. Nous devons également continuer à chercher des moyens qui satisfont plus pleinement les aspirations du monde moins développé. Cela exigera un savant dosage de politiques traditionnelles et récentes, ainsi qu'une étroite consultation entre les secteurs public et privé.

En deuxième lieu, nous devons nous adapter à des règles du jeu différentes et plus complexes. Certains avantages des nouvelles règles sont déjà apparents, d'autres feront graduellement sentir leur effet, et d'autres enfin seront accueillis avec une certaine appréhension par le monde des affaires. Ces nouvelles règles du jeu ont toutefois un dénominateur commun: elles permettront au monde des affaires d'agir avec une plus grande assurance.

Cette refonte de l'ordre économique se manifeste avec le plus d'évidence dans les Négociations commerciales multilatérales (NCM) de Genève. Il en découlera un ensemble plus complet de règles appelées à régir les échanges internationaux et un environnement commercial plus libre et plus équitable. Les nouveaux codes non tarifaires permettront, par exemple, au gouvernement de mieux combattre les pratiques commerciales déloyales tout en donnant au monde des affaires l'assurance que tous nos partenaires commerciaux joueront le jeu selon les mêmes règles. Les NCM visent également à permettre aux plus avancés des pays en développement de participer plus concrètement à la vie économique internationale, tant du point de vue de la consultation que de l'acceptation des droits et obligations du GATT.

En outre diverses autres instances préparent également des règles devant régir d'autres aspects de l'activité économique internationale. Par exemple:

- Les participants à la Conférence sur le droit de la mer élaborent des règles concernant l'exploitation minière des grands fonds marins et la zone économique de 200 milles, laquelle influe déjà sur notre industrie de la pêche.
- A Genève, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) prépare des codes de conduite en matière de transfert de technologie, de transports maritimes et de pratiques commerciales restrictives.
- L'ONU pour sa part prépare un code de conduite pour les sociétés multinationales.
- Enfin, la renégociation de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle est bien engagée.

Je ne veux nullement suggérer que toutes les nouvelles règles élaborées pour chacun